



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
 Séance du 6 novembre 2023  
 N° 20231106DL62

**Conseillers et Quorum**

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2023

Date d'affichage : 31/10/2023

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.  
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia  
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusés :** M. COLLOT Adrien (Pouvoir à Mme MONTAGNÉ Isabelle).

**Absents :** M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien.

**Secrétaire de séance :** Mme TERRAL Patricia, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint, 10 conseillers sont présents.

❖ **Association Les Amis des Arcades :**

Mme le Maire fait part au conseil du courrier de l'Association Les Amis des Arcades : depuis 1 an, des résidents de l'EPHV et de l'EHPAD bénéficient de séances de médiation équine. Au vu de la réussite et du bénéfice réel de cette action auprès des résidents, l'Association Les Amis des Arcades souhaiterait reposer et développer cette activité pour le plus grand nombre.

Pour cela, elle nous sollicite pour une subvention d'un montant de 938 € représentant 54 % du coût total de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Accorde** une subvention de 400 € à l'Association Les Amis des Arcades.

❖ **Association des pompiers humanitaires du GSCF :**

Comme chaque année, les pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français lancent leur appel à subvention pour réaliser leurs interventions sur le plan national ou international. Le soutien des communes est primordial. Leur objectif étant que l'ensemble des communes de France soient présentes aux côtés des pompiers humanitaires du GSCF, ils proposent que le montant de la subvention soit de 0.05 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Accorde** une subvention de 70 € à l'Association Groupe de Secours Catastrophe Français.

❖ **MJC de Dougne :**

La MJC organise le 18 novembre une soirée « Repas des Iles » avec animation musicale. Les bénéfices de cette soirée seront réinvestis dans l'organisation de la fête du romarin 2024. Le coût du DJ + Sacem + Affiches représente 722 €, la subvention demandée est de 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Accorde** une subvention de 300 € à la Mjc, sous réserve d'annulation de la soirée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Patricia TERRAL

Le Maire,



Dominique COUGNARD



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.